

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 17 mai 2011 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

NOR : DEVK1113905A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2007-995 du 31 mai 2007 modifié relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;
Vu le décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;
Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 12 juillet 2010 susvisé est remplacé par : « La répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire pour les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, est fixée aux dates d'effet prévues pour chaque service, par l'annexe au présent arrêté. »

Article 2

L'annexe de l'arrêté du 12 juillet 2010 susvisé est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 17 mai 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER

ANNEXE

ANNEXE FIXANT LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE D'EMPLOIS ET DE POINTS DE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE DANS LES SERVICES CENTRAUX ET ASSIMILÉS DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT, AU TITRE DES 6^e ET 7^e TRANCHES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DURAFOUR, AUX DATES D'EFFETS PRÉVUES POUR CHAQUE SERVICE

NOM DU SERVICE	LIBELLÉ service	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL par service		DATES d'effet
		Emplois	Points	Emplois	Points	Emplois	Points	Total emplois	Total points	
Cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat	CAB MEEDDM	4	100	4	60	1	10	9	170	01/01/2010
Conseil général de l'environnement et du développement durable	CGEDD	15	485	4	60	1	10	20	555	01/01/2010
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	DGALN	65	1 693	14	200	2	20	81	1 913	01/01/2010
Secrétariat général	SG	120	3 186	43	645	11	110	174	3 941	01/01/2010
Commissariat général au développement durable	CGDD	35	898	10	150	1	10	46	1 058	01/01/2010
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer	DGITM	77	2 010	22	330	3	30	102	2 370	01/01/2010
Direction générale de la prévention des risques	DGPR	4	80					4	80	01/01/2010
Délégation à la sécurité et la circulation routières	DSCR	16	396	5	75	1	10	22	481	01/01/2010
Direction générale de l'énergie et du climat	DGEC	9	220	1	15	1	10	11	245	01/01/2011
Centre de prestations et d'ingénierie informatiques	CPII	2	40					2	40	01/01/2010
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques	CERTU	9	229	3	45			12	274	01/01/2010
Conseil national des transports	CNT	1	37					1	37	01/01/2010

NOM DU SERVICE	LIBELLÉ service	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL par service		DATES d'effet
		Emplois	Points	Emplois	Points	Emplois	Points	Total emplois	Total points	
Mission interministérielle d'inspection du logement social	MILOS	43	1 075					43	1 075	01/01/2010
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés	STRMTG	1	37					1	37	01/01/2010
Secrétariat général du tunnel sous la Manche	SGTM	1	23					1	23	01/01/2010
Contrôle budgétaire et comptable ministériel	CBCM	2	60	1	15			3	75	01/01/2010
TOTAL (au 01/01/10)		395	10 349	106	1 580	20	200	521	12 129	
TOTAL (au 01/01/11)		404	10 569	107	1 595	21	210	532	12 374	